



**Intervention de Monsieur Bouazza Abderrahim,  
Directeur Général de Bank Al-Maghrib**

---

**Allocution d'ouverture de l'événement de haut niveau du  
programme BERD–BAM–Banques sur le renforcement des  
capacités du secteur en matière de gestion des risques  
climatiques**

----

**Le 12 mai 2026- Bank Al-Maghrib, Casablanca**

C'est pour moi un réel plaisir de vous accueillir à cet événement qui marque la clôture d'une phase importante du partenariat entre la BERD, BAM et le secteur bancaire. Un partenariat qui a porté sur le renforcement des capacités des banques en matière de gestion des risques climatiques.

Je voudrais exprimer mes sincères remerciements à la BERD, en particulier à M. Haytham Eissa, Directeur de la BERD pour le Maroc ainsi qu'à ses collègues pour leur engagement constant dans le cadre de ce partenariat et pour l'organisation de cet événement. Je tiens également à saluer la présence des représentants des autres partenaires : BEI, SFI, BAD et Proparco ainsi que les responsables des établissements de crédits concernés par le déploiement du programme du partenariat.

Le programme de renforcement des capacités, que nous clôturons aujourd'hui, a été initié en 2022 pour couvrir plusieurs modules sur la gestion des risques climatiques et de la transition climatique. Je saisis cette occasion pour adresser mes remerciements aux experts de *Frankfurt School* et de *RINA Consulting*, qui ont piloté le programme de formation, pour la qualité de leurs prestations.

Cette rencontre a pour objet d'échanger sur les résultats de ce programme, les progrès réalisés et les nouveaux besoins à couvrir dans les prochaines étapes de notre partenariat.

Si la régulation des risques climatiques est fondamentale dans toute stratégie en matière de risques climatiques et de finance verte, le renforcement des capacités et la coopération internationale en constituent également des composantes majeures.

Elles sont d'autant plus importantes que nous évoluons, aujourd'hui, dans un environnement fortement imprévisible, puisque marqué par le dérèglement climatique, les tensions géopolitiques et la volatilité réglementaire.

Dans ce contexte, il nous appartient, en tant que BC et autorité de supervision, de veiller à ce que les banques assurent la gestion des risques, y compris de ceux qui résultent du changement climatique. Ainsi, le cadre réglementaire, que nous avons mis en place, appelle les banques à une intégration progressive des risques climatiques dans la gouvernance et la gestion de leurs risques.

Nous continuons à travailler pour consolider ce cadre et l'adapter à la lumière de l'expérience acquise et aux évolutions des pratiques climatiques.

Aujourd'hui, la gestion du risque climatique est reconnue comme un enjeu prudentiel et économique par les banques.

Elles sont sensibilisées au fait que l'absence d'un cadre méthodologique pour évaluer et traiter les risques liés au climat pourrait les exposer à d'importantes pertes sur les actifs sensibles à ces risques.

Mais l'engagement des banques sur le front climatique ne doit pas se limiter uniquement à la conformité réglementaire, elles devraient également accompagner les entreprises dans la compréhension des risques climatiques et dans les changements à opérer dans leur business modèles en priorisant les plus exposées.

Toutefois, l'action climatique des banques se heurte à plusieurs difficultés notamment l'absence d'une taxonomie et d'un cadre réglementaire spécifique aux entreprises qui favoriseraient la communication de données fiables sur leurs expositions sensibles aux risques climatiques.

Pour faire face à ces difficultés, plusieurs travaux sont en cours avec le soutien des partenaires internationaux, via l'assistance technique, le développement des capacités internes et des mécanismes de garantie.

En plus de la coopération instaurée avec la BERD, nous bénéficions de l'assistance technique de la Banque Mondiale et de la BEI pour faire avancer la feuille de route réglementaire nationale et renforcer les outils méthodologiques et analytiques telles que la taxonomie ou encore la boîte à outils pour la supervision des risques climatiques.

De leur côté, les banques devraient développer des capacités internes en vue de rehausser leurs compétences et l'expertise que nécessite l'intégration des risques climatiques dans leurs décisions pour identifier les opportunités de la transition climatique.

Par ailleurs, la stratégie nationale pour le développement de la finance climat à horizon 2030 constitue un cadre de dialogue approprié entre les Départements Ministériels, les régulateurs et les acteurs du marché pour inciter le tissu économique à s'engager dans la transition vers des projets décarbonisés en vue de renforcer la cohérence des référentiels climatiques.

Je souhaite à cette rencontre des échanges riches et fructueux qui permettront de définir les étapes à venir de notre partenariat avec la BERD.